



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **lundi 18 novembre 2013**

**18 heures 30**

-----

DL/MG

N° 001616

Service  
Aménagement Urbain  
- Reconversion du  
Quartier des Ocres -  
Définition d'un  
nouveau périmètre de  
délégation du droit de  
préemption urbain à  
l'Etablissement Public  
Foncier Régional  
Provence-Alpes-Côte  
d'Azur.

Affiché le :

Le **lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt). Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint). M. Pierre BOYER (2ème Adjoint). Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint). Mme Véronique GACH (5ème Adjoint). M. Jean-François DORE (6ème Adjoint). M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint). M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint). Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale). Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale). M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal). Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale). M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal). Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale). Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale). M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal). Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale). M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal). Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale). M. Christian PANOT (Conseiller Municipal). M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal). M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal). Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale). M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal). Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH. Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX. Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE. M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON. Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD. M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER. M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL. M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER.

**ABSENTS** : zéro

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

A travers la réflexion initiée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conduite par la commune d'APT, le quartier des Ocres, tel que délimité sur le plan ci-annexé, a été identifié comme un secteur ayant un fort potentiel de développement.

La commune d'APT, soucieuse de maîtriser les conditions de son développement, avec le concours de l'EPFR PACA ont décidé de conduire ensemble une opération d'aménagement mixte composée de logements et d'équipements publics. Cette volonté s'est concrétisée à travers la délibération n°1513 du 14 mai 2013 approuvant la convention d'intervention foncière impulsion-réalisation.

**ABSTENTION(S) :**

- Mme Elise ISNARD
- M Jean Louis  
DELONGEAUX
- M Christian PANOT

Ainsi, pour mener à bien la conduite de cette mission afin de réaliser les objectifs impartis dans cette convention, il convient donc de compléter la délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvée par délibération n°629 du 2 avril 2008 par une délégation totale sur le périmètre d'intervention ci-joint.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code l'Urbanisme et notamment les articles L 210 & suivants L 213 -3 régissant les possibilités de délégation du droit du préemption à certaines collectivités,

**Vu** le Plan Local d'Occupation des Sols de la Commune d'APT,

**Vu** les délibérations n°365 du 18 décembre 1987 instituant le périmètre et le champ d'application du droit de préemption urbain, la délibération du 10 juillet 1992 instaurant le droit de préemption sur les zones NA du POS et de la délibération n°150 du 10 octobre 1994 étendant le droit de préemption urbain aux nouvelles zones NA nouvellement créés,

**Vu** les délibérations n°478 du 24 mai 2007 et n°629 du 2 avril 2008 instaurant dans le cadre de l'exercice du droit de préemption un délégation ponctuelle Public Foncier Régional Provence-Alpes-Côte D'azur,

**Vu** la délibération n°1513 du 14 mai 2013 approuvant la convention d'intervention foncière impulsion-réalisation sur le site du Quartier des Ocres en phase impulsion-réalisation,

**CONSIDERANT** la nécessité de compléter la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'opération d'aménagement du site du Quartier des Ocres sur le périmètre d'intervention ci -annexé.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**APPROUVE** l'extension de la délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le périmètre d'intervention ci-annexé du site du quartier des Ocres incluant les parcelles suivantes :

Section AO	Section AN
22, 26, 27, 30, 59, 96, 111,112, 154, 191, 208, 209, 211, 223, 226, 227, 243, 257, 258, 259, 260	158, 164, 165,174, 191, 370,371, 383

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte, ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**